

APPEL À CANDIDATURES 2021

CONDITIONS GÉNÉRALES

2^{ème} édition

Le Réseau Caritas France, créé par le Secours Catholique-Caritas France, rassemble 11 organisations françaises qui agissent en France dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Il lance cette année la deuxième édition du Prix Caritas Photo Sociale pour soutenir et valoriser les photographes qui donnent plus de visibilité aux situations des personnes les plus fragiles.

Le Prix Caritas Photo Sociale primera des séries photographiques portant sur les causes majeures soutenues par le Réseau Caritas France : la pauvreté, la précarité et l'exclusion en France.

Pour cette seconde édition, un lauréat et deux finalistes seront sélectionnés par un jury présidé par Sarah Moon mêlant professionnels de la photographie et spécialistes de la lutte contre la pauvreté. Ses membres s'attacheront à récompenser des séries photographiques au regard de leur qualité et de leur originalité, en ne privilégiant aucun genre, traitement ou procédé.

Le lauréat recevra une dotation d'un montant de 4 000 € et sa série fera l'objet d'un livre photographique. Les travaux du lauréat et des deux finalistes seront présentés lors d'expositions.

Pour plus d'informations : prixphoto@reseaucaritasfrance.org

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION ET D'ATTRIBUTION

ARTICLE 1 – OBJET

Le Prix Caritas Photo Sociale soutient et valorise les photographes donnant à travers leurs travaux plus de visibilité aux causes majeures soutenues par le Réseau Caritas France : la pauvreté, la précarité et l'exclusion en France.

Le Réseau Caritas France agit ainsi en faveur de la photographie et de la lutte contre les causes citées ci-après. Suite à un appel à candidatures, un jury sélectionnera un lauréat et deux finalistes. Le lauréat recevra une dotation d'un montant de 4 000 € et sa série fera l'objet d'un livre photographique. Les travaux du lauréat et des deux finalistes seront présentés lors d'expositions.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'appel à candidatures est ouvert à tous les photographes professionnels français ou résidant en France, sans limite d'âge mais majeurs. Les photographes déjà très reconnus ne seront pas privilégiés par le jury.

Le travail photographique proposé doit impérativement :

- Porter sur le thème suivant : la pauvreté, la précarité et l'exclusion en France
- S'inscrire dans l'un ou plusieurs des sujets suivants : le mal-logement, les difficultés d'accès à l'emploi, la prison, l'inclusion sociale, l'accès à un moyen de transport, l'illettrisme, les réfugiés et migrants en France
- Constituer une série complète
- Avoir été réalisé au courant des trois dernières années

Le Prix Caritas Photo Sociale ne privilégiera aucun genre, traitement ou procédé photographique. Les travaux seront appréciés au regard de leur qualité et de leur originalité.

Les projets collectifs sont acceptés.

ARTICLE 3 – PROCESSUS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature (une seule inscription par participant) doit comporter l'ensemble des éléments suivants :

- le formulaire de candidature rempli en ligne
- les trois éléments suivants dans un .zip intitulé NOM_PRENOM :
 - o la biographie du photographe en français (.pdf, 10 lignes environ, intitulé BIO_NOM-PRENOM)
 - o le descriptif du travail photographique en français (.pdf, 20 lignes environ, intitulé DESCRIPTIF_NOM-PRENOM)
 - o une sélection de 20 à 25 images (poids total de 20Mo maximum, fichiers .jpeg, .png ou .pdf, 72dpi, intitulés IMG-1_NOM-PRENOM, IMG-2_NOM-PRENOM, etc.)

S'il juge cela pertinent, le photographe peut intégrer à ces images une proposition de scénographie ou des vues d'exposition.

Le candidat garantit que les images proposées sont originales, inédites et qu'il est seul détenteur de l'ensemble des droits d'exploitation attachés à ces images. Il doit également avoir réglé les autorisations éventuellement requises des personnes physiques dont l'image est utilisée.

Le dossier de candidature complet devra être envoyé avant le 16 mai 2021 à minuit. Seuls les dossiers comportant l'ensemble des éléments énoncés ci-dessus seront examinés.

Les informations transmises via le site internet du Réseau Caritas France sont régies par les dispositions relatives au RGPD (qui figurent dans les mentions légales du site).

La participation au Prix est gratuite. Pour plus d'informations : prixphoto@reseaucaritasfrance.org

ARTICLE 4 – DATE LIMITE DE CANDIDATURE

La date limite de candidature est le 16 mai 2021 à minuit

ARTICLE 5 – PROCESSUS DE SÉLECTION

Le Prix Caritas Photo Sociale sélectionnera trois finalistes dont le ou la lauréat(e). Leur désignation se déroulera en trois étapes :

1. L'appel à candidatures, diffusé sur www.reseaucaritasfrance.org du 29 mars au 16 mai 2021.
2. La pré-sélection de 20 dossiers par le Comité Artistique du collectif Fetart, partenaire de l'événement.
3. La sélection du lauréat et des deux finalistes par le jury, constitué de professionnels de la photographie et de spécialistes de la lutte contre la pauvreté. Il se réunira au courant du mois de juin 2021.

La décision du jury sera souveraine et sans appel.

Le lauréat et les deux autres finalistes seront avertis par email au plus tard en juillet 2021.

ARTICLE 6 – JURY

Le jury du Prix Caritas Photo Sociale, qui se réunira en juin 2021, rassemblera :

- La présidente du jury, Sarah Moon (ou son représentant en cas d'empêchement)
- Sept à huit professionnels de la photographie
- Deux représentantes du Comité Artistique du collectif FETART, partenaire du Prix Caritas Photo Sociale
- Trois représentants du Réseau Caritas France, organisateur du Prix

ARTICLE 7 – DOTATION

Le Prix Caritas Photo Sociale récompensera le travail photographique du lauréat à travers :

- Une dotation financière de 4 000 €
- Un livre monographique édité par les éditions Filigranes
- Une exposition de 4 à 6 semaines à la Galerie Le Château d'Eau à Toulouse entre novembre 2021 et février 2022 ainsi que d'autres expositions qui pourront être programmées en intérieur ou extérieur à Paris et dans des régions françaises en 2022.

Le travail des deux autres finalistes sera également en partie exposé lors de l'exposition à la Galerie Le Château d'Eau à Toulouse.

ARTICLE 8 - CONDITIONS D'EXPOSITION

Les travaux primés seront présentés dans le cadre d'une exposition dédiée au Prix Caritas Photo Sociale, qui démarrera fin 2021 à la Galerie le Château d'Eau à Toulouse. L'organisateur du Prix Caritas Photo Sociale prendra en charge le tirage et le contre-collage des photographies du lauréat et des deux finalistes dans la limite d'un budget maximal défini.

Le lauréat et les finalistes s'engagent à envoyer les images en haute définition au courant de la première quinzaine de septembre pour la production de l'exposition et à autoriser le Réseau Caritas France.

Le lauréat et les finalistes autorisent également le Réseau Caritas à utiliser 6 images par photographe, choisies d'un commun accord avec les photographes, pendant la durée de 18 mois à compter de l'annonce du lauréat, pour la promotion et la communication autour du Prix Caritas Photo Sociale.

La scénographie des travaux photographiques présentés lors de l'exposition sera élaborée en collaboration avec leurs photographes, et le montage se fera en fonction du plan d'accrochage préétabli.

Le Réseau Caritas France pourra organiser d'autres expositions au courant des 18 mois suivants la remise du prix. Les tirages seront ensuite remis aux photographes et leur appartiendront. Le lauréat pourra, s'il le souhaite, offrir deux à trois tirages au Réseau Caritas France pour la promotion du Prix Caritas Photo Sociale ou pour une éventuelle future exposition des différents lauréats. Le Réseau Caritas France s'engage dans ce cas à n'en faire aucune utilisation commerciale.

ARTICLE 9 – CALENDRIER

- Ouverture de l'appel à candidatures : 29 mars 2021
- Clôture de l'appel à candidatures : 16 mai 2021 à minuit
- Pré-sélection des dossiers : mai à juin 2021
- Jury : juin 2021
- Annonce du lauréat et des deux finalistes : été 2021
- Scénographie et production : entre septembre et novembre 2021
- Exposition : démarrage vers novembre ou décembre 2021

ARTICLE 10 – CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, le Réseau Caritas France se réserve le droit de modifier ces conditions générales, de reporter ou d'annuler le Prix Caritas Photo Sociale. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 11 – REGLEMENT

Le simple fait de participer au Prix Caritas Photo Sociale implique l'acceptation pure et simple de ces présentes conditions générales dans leur intégralité, y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants éventuels et ses additifs.

Paris, le 25 mars 2021.